

Extrait du procès-verbal de la 44e assemblée générale annuelle de Culture Lanaudière, tenue le 8 juin 2022, à 19h au Château Joliette, 450 rue Saint-Thomas Joliette, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Corneault, et où quorum fut constaté.

7.0 Modification aux lettres patentes – augmentation du montant des immeubles

Les lettres patentes de Culture Lanaudière ont été inscrites en 1978. La valeur des biens et immeubles était alors inscrite à 500 000 \$. Considérant que ce montant n'est plus vraiment d'actualité, le Conseil d'administration demande à l'assemblée générale l'autorisation de modifier ce montant par 20M\$. La résolution de l'assemblée générale est nécessaire pour demander la modification aux lettres patentes.

AGA-2022-06-08-04

Il est proposé par madame Danielle Hivon et unanimement résolu, de modifier les lettres patentes de Culture Lanaudière concernant, l'utilisation usuelle de Culture Lanaudière, la valeur des biens et immeubles à la hauteur de 20M\$. Madame Andrée Saint-Georges est autorisée à signer les documents nécessaires.

Vraie copie conforme
15 juin 2022



Andrée Saint-Georges
Secrétaire corporative

Procès-verbal non adopté